

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISserie, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.
05 mai 2023

Date d'affichage :
05 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

Pouvoirs : 3

Votants : 25

Secrétaire de séance : Fabienne LEMONNIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Monique PORTIER, Anthony CIVET a donné pouvoir à Stanislas SALMON, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT

Absent excusé : Nicolas MOREL

Absente : Emily CHATELLIER,

Eliane RENOUARD arrivée à 20h20

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

RAPPORTEUR : MONIQUE PORTIER

Délibération 2023-EDDEV-04-01

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina Nigrithorax*) a été introduit accidentellement en France au début des années 2000 et ne cesse depuis de proliférer. Cette prolifération présente en conséquence un risque avéré pour l'homme et les abeilles et il est donc souhaitable d'encourager la destruction des nids découverts dans des bâtiments ou terrains privés afin justement d'éviter leur prolifération.

Face à ce risque pour l'homme et la biodiversité, il est proposé de mettre en œuvre un dispositif visant à accompagner financièrement les tiers dans la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques. Cet accompagnement bénéficierait à chaque personne morale ou physique souhaitant détruire un nid et le dispositif prendrait effet après l'entrée en vigueur de la présente délibération.

L'aide financière serait de 50% du coût de la destruction d'un nid, sur présentation de la facture par la personne morale ou physique, mais avec un plafond de participation communale de 70 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix POUR, 5 ABSTENTIONS (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme RENOUARD et Mme THIBAudeau) :

- ▶ **APPROUVE** le dispositif tel que susmentionné
- ▶ **ACCORDE** une aide financière de 50% TTC pour la destruction d'un nid sur la propriété d'une personne privée sur le territoire communal, dans la limite de 70 € par opération de destruction,
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer et prendre toutes mesures, conventions ou décisions utiles à la réalisation de la présente.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 15 mai 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

